

Une transition énergétique responsable

Plan de développement durable
2024-2028



Table des matières

- 3 **Message du président-directeur général**
- 4 **Notre organisation en bref**
- 5 **Le *Plan d'action 2035* –
*Vers un Québec décarboné et prospère***
- 6 **La gouvernance en développement durable**
- 7 **Le *Plan de développement durable 2024-2028***
- 8 **Approvisionnement responsable**
- 9 **Biodiversité**
- 10 **Communautés autochtones
et collectivités durables**
- 11 **Consommation responsable**
- 12 **Décarbonation**
- 13 **Économie circulaire**
- 14 **Gouvernance responsable**
- 15 **Infrastructures durables et résilientes**
- 16 **Ressources humaines**
- 17 **Annexe 1 : Tableau synoptique des actions
et cibles du *Plan de développement durable
2024-2028* en regard de la *Stratégie
gouvernementale de développement
durable 2023-2028***
- 21 **Annexe 2 : Quelques plans et politiques
d'Hydro-Québec contribuant au
développement durable**

Message du président-directeur général

Notre époque est marquée par la nécessité de lutter contre les changements climatiques, par le constat qu'il faut abandonner les combustibles fossiles mais, aussi, par des attentes légitimes de la part des Québécois et Québécoises en matière de développement économique. L'énergie propre et renouvelable dont dispose le Québec est un atout de taille. Consommée efficacement, elle a le pouvoir d'assurer à la collectivité une prospérité durable dans un Québec décarboné.

C'est précisément dans cet esprit qu'Hydro-Québec a élaboré son [Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](#), qui vise à réduire les gaz à effet de serre et à répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité propre engendrée par la transition énergétique tout en améliorant la qualité du service qu'elle offre à sa clientèle.

Le travail est déjà amorcé. En exploitant des sources d'énergie renouvelables et sobres en carbone, nous jouons un rôle central dans le développement d'une économie durable. Par ailleurs, le présent plan témoigne de notre engagement à lutter contre les changements climatiques ainsi qu'à préserver et à mettre en valeur la biodiversité dans nos activités et nos projets.

La réalisation de nos ambitions passera par des partenariats avec les collectivités locales. Et elle ne sera possible qu'avec la participation des communautés autochtones, auprès desquelles nous entamons une démarche de réconciliation économique afin qu'une juste part des retombées du développement énergétique leur revienne.

En tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies, nous sommes guidés par les principes du développement durable dans les domaines des droits de la personne, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le *Plan de développement durable 2024-2028* constitue notre engagement formel à intégrer ces principes fondamentaux à nos stratégies de développement, à nos pratiques commerciales et à nos processus de gestion.

Notre motivation est de contribuer à bâtir un avenir durable et responsable pour les générations futures du Québec. Notre contribution à la richesse collective n'en sera que plus précieuse.

Michael Sabia

Notre organisation en bref

NOTRE MISSION

Nous fournissons une alimentation électrique fiable et des services de qualité adaptés aux besoins de notre clientèle, à des prix concurrentiels. En exploitant des sources d'énergie propres et renouvelables, nous contribuons à la richesse collective du Québec tout en jouant un rôle central dans l'instauration d'une économie verte et durable.

Reconnus comme des leaders de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous aidons nos voisins à réduire leur empreinte carbone en valorisant les attributs de notre énergie.

Convaincus que c'est grâce à l'innovation que tout devient possible, nous élaborons des solutions d'avant-garde et partageons notre expertise pour décarboner l'économie et optimiser la consommation d'énergie.

CHIFFRES CLÉS LIÉS À NOS ACTIVITÉS AU QUÉBEC (2023)

99,6 %

d'électricité de sources renouvelables pour la clientèle alimentée par le réseau principal d'Hydro-Québec

Puissance installée de

37 436 MW

62 centrales hydroélectriques (36 885 MW)

23 centrales thermiques (541 MW)

2 centrales photovoltaïques (10 MW)

34 922 km

de lignes de transport

228 568 km

de lignes de distribution

4,7 G\$

en contributions aux revenus du gouvernement

20,6 M\$

en dons et commandites

4,9 G\$

d'investissements faits au Québec

25 Mt éq. CO₂

d'émissions brutes de GES évitées résultant de l'électrification prévue dans le *Plan d'action 2035*

Le Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère

Face à la crise climatique, la société québécoise dans son ensemble doit se mobiliser pour accélérer la transition énergétique et bâtir un avenir durable. C'est dans le but de répondre à ces impératifs et d'offrir à sa clientèle un service plus fiable, plus simple et abordable qu'Hydro-Québec a conçu le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*. Ce plan propose des initiatives claires et ambitieuses qui s'articulent autour de cinq priorités :

1. Améliorer la qualité du service.
2. Aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie.
3. Augmenter la production d'électricité.
4. Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones.
5. Devenir une organisation agile, innovante et transparente.

Pourquoi l'urgence d'agir ? Parce que, même si la production d'hydroélectricité confère au Québec une longueur d'avance dans la course mondiale à la décarbonation, près de 50 % de l'énergie consommée ici provient toujours de sources fossiles émettrices de GES. L'atteinte de la cible de carboneutralité que le Québec s'est fixée à l'horizon 2050 passera par le remplacement progressif de ces sources polluantes par de l'énergie propre et renouvelable, et donc par un important effort d'électrification, notamment dans les secteurs du transport, du bâtiment et de l'industrie. Cela se traduira par une forte hausse de la demande d'électricité – de fait, nous prévoyons que la consommation actuelle du Québec doublera d'ici 2050.

Alors que 75 % des besoins en puissance additionnelle, qui atteindront entre 8 000 et 9 000 MW d'ici 2035, seront liés à la décarbonation, le projet de société que constitue la transition énergétique est aussi une excellente occasion de créer de la richesse, puisqu'elle donnera lieu au développement de nouvelles filières industrielles qui stimuleront l'entrepreneuriat et créeront des emplois dans des secteurs d'avenir à l'échelle du territoire. Autrement dit, l'environnement, l'économie et la société, qui constituent les trois piliers du développement durable, sont au cœur du *Plan d'action 2035*.

La gouvernance en développement durable

Hydro-Québec est une pionnière du développement durable. Dès 1973, avant même que le concept porte son nom, elle en appliquait les principes dans de nombreuses activités, se dotant de structures et d'encadrements pour réaliser ses ambitions.

La gouvernance en développement durable est assurée par le Conseil d'administration qui est épaulé entre autres par son Comité de gouvernance et de responsabilité sociale, formé d'administratrices et d'administrateurs indépendants. Le PDG d'Hydro-Québec y siège à titre d'invité. Les questions abordées sous l'angle du développement durable sont diversifiées : acceptabilité sociale, communications, environnement, gouvernance et éthique, relations avec les communautés autochtones et les collectivités, santé et sécurité du travail.

Le comité de direction d'Hydro-Québec donne suite aux décisions du Comité de gouvernance et de responsabilité sociale en veillant à ce que les orientations et les actions de l'entreprise répondent aux attentes du gouvernement. Par exemple, il mobilise toutes les équipes responsables de la conception et de la mise en œuvre de stratégies permettant d'assurer l'acceptabilité sociale des projets et des activités courantes d'Hydro-Québec. Il veille également à la réalisation du Plan de développement durable afin d'assurer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance par l'ensemble du personnel, de même qu'à l'élaboration du Rapport sur le développement durable, publié annuellement.

Le Plan de développement durable 2024-2028

Le *Plan de développement durable 2024-2028*¹ est le fruit de consultations auprès des équipes internes et, dans certains cas, de partenaires externes, de même que d'un balisage des meilleures pratiques.

Il va sans dire que les engagements présentés ci-après s'inscrivent dans le cadre de la transition énergétique. Correspondant à neuf thèmes distincts, ils nous permettront d'intégrer concrètement le développement durable à l'ensemble de nos activités et, plus largement, de contribuer à la décarbonation du Québec.

Les engagements et actions mis de l'avant dans le présent plan font aussi écho aux priorités du *Plan d'action 2035*. Par exemple :

- Les investissements importants que nous consentirons pour accroître la fiabilité de notre réseau et sa résilience face aux changements climatiques auront pour effet de réduire le nombre et la durée des pannes d'électricité, et donc d'améliorer la qualité du service.
- Les moyens que nous mettrons en œuvre pour aider notre clientèle à consommer l'électricité de façon responsable, conjugués aux projets que nous lancerons pour accroître notre production d'énergie propre et renouvelable, contribueront à la décarbonation du Québec.

- La réalisation de nos projets d'infrastructure dans le respect des principes du développement durable, notamment en ce qui concerne la biodiversité, la durabilité des installations, la collaboration avec les collectivités et l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones, conduira à l'amélioration du cadre de vie des Québécois et Québécoises et assurera un avenir énergétique durable aux générations futures.
- L'accueil au sein de notre entreprise d'un plus grand nombre de travailleurs et travailleuses autochtones et de personnes issues de la diversité, de même que l'amélioration en continu de nos pratiques en santé et en sécurité du travail, conduiront à la création d'un milieu de travail plus sain, plus sécuritaire et plus inclusif.

Pour chacun des engagements du *Plan de développement durable 2024-2028*, nous indiquons le ou les objectifs de développement durable auxquels nous contribuons parmi les 17 mis de l'avant par l'agence de l'Organisation des Nations Unies (ONU) responsable du développement international, le [Programme des Nations Unies pour le développement](#). Par ailleurs, nous précisons à quel sous-objectif de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* correspond chaque action présentée dans le *Plan*.

1. Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, conformément à l'exercice financier d'Hydro-Québec.

Approvisionnement responsable

Renforcer notre chaîne d'approvisionnement responsable en mettant en œuvre des solutions durables répondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous contribuerons au développement de chaînes d'approvisionnement locales, inclusives, responsables et sobres en carbone.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable)
Accroître la part de nos approvisionnements responsables ¹ .	% de contrats intégrant de nouvelles composantes responsables ²	Nouvel indicateur	50 % (5.4.1)
Accroître les occasions d'affaires offertes aux entreprises issues de l'économie sociale.	Nombre d'entreprises issues de l'économie sociale ayant un contrat ou une commande active pour l'année en cours ³	49 (2023)	72 (5.4.1)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Nous assurer que les fournisseurs des catégories d'achat ciblées ont fait l'objet d'une vérification diligente et qu'ils appliquent des mesures d'atténuation des risques de non-respect en matière de droits de la personne.
- Établir un critère d'admissibilité lié à la santé et à la sécurité du travail et l'appliquer à la sélection de nos fournisseurs, en exigeant une note de passage dans les catégories d'acquisitions ciblées.

1. Cette action vise l'ensemble des contrats conclus par la direction principale – Approvisionnement stratégique et matériel.

2. Plusieurs composantes responsables sont déjà incluses dans nos pratiques d'approvisionnement. L'indicateur vise l'intégration de nouvelles composantes, notamment l'économie circulaire et la réduction des émissions de GES.

3. À l'exclusion des coopératives pétrolières.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Biodiversité

Gérer et protéger des habitats terrestres et aquatiques propices à la biodiversité sur nos propriétés, assurer la connectivité des écosystèmes et réaliser des aménagements favorisant la biodiversité.

Nous avons l'intention d'aller plus loin dans la protection, la restauration et l'amélioration de la biodiversité, en collaboration avec les collectivités et les communautés autochtones.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable)
Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en lien avec la conservation de la biodiversité.	Nombre cumulatif d'hectares ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur	Cible 2027 à déterminer en 2025 (2.1.1)
Intégrer des mesures additionnelles d'amélioration ou de restauration visant à favoriser la biodiversité dans les projets.	% des projets assujettis à l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) intégrant des mesures additionnelles	Nouvel indicateur	100 % (2.1.2)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité.
- Concevoir des outils et une méthode pour améliorer les connaissances sur la valeur écologique de nos propriétés et déterminer leur potentiel de conservation.

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Hydro-Québec est en voie d'élaborer un plan d'action en matière de biodiversité qui permettra :

- d'identifier des engagements et d'établir des cibles visant à protéger et à valoriser la biodiversité ;
- de miser sur une collaboration étroite avec les municipalités et les parties prenantes externes en vue de protéger les milieux de grande valeur écologique et les espèces vulnérables et menacées, tout en assurant la fiabilité du réseau électrique ;
- d'intégrer la protection de la biodiversité de façon transversale dans les activités prévues dans notre Plan d'action 2035, de la planification des projets jusqu'à l'exploitation des actifs ;
- de contribuer activement aux efforts du Québec afin qu'il puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière de protection de la biodiversité.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Communautés autochtones et collectivités durables

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être collectif des Québécoises et Québécois en tenant compte de leurs intérêts.

Nous souhaitons convenir, avec les communautés autochtones, de moyens d'accroître leur participation dans nos projets énergétiques, afin que ceux-ci deviennent pour elles des sources de prospérité durable. Nous avons aussi l'intention d'accueillir et de valoriser le potentiel autochtone et d'en soutenir le développement dans toutes nos sphères d'activité, à titre de partenaire, d'employeur, de fournisseur et d'acquéreur de biens et services. De plus, par nos activités et nos programmes, nous entendons accompagner les collectivités de manière, notamment, à faciliter leur participation active à la vitalité régionale et à favoriser leur accès à des services et à des ressources qui répondent à leurs besoins.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable)
Obtenir la certification Or du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA).	Niveau de certification	Niveau Argent (2023)	Niveau Or (3.2.2)
Soutenir l'entrepreneuriat féminin autochtone.	Contribution financière cumulative (M\$)	1 (2023)	5 (3.2.2)
Accompagner les municipalités dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport.	Nombre cumulatif d'hectares aménagés	19,68 (2023)	100 (4.1.1)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Appliquer le nouveau cadre de référence en acceptabilité sociale aux nouveaux aménagements de production.
- Promouvoir le guide [Aménagements favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes d'Hydro-Québec](#), qui a été publié à l'intention des municipalités.

RÉCONCILIATION ÉCONOMIQUE

Élaborer en collaboration avec les Premières Nations et les Inuit un plan de réconciliation économique comportant des occasions de nouer des partenariats et d'autres moyens de tirer de nos projets énergétiques des revenus autonomes qu'ils pourront affecter à leurs propres priorités.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Consommation responsable

Faire preuve d'innovation pour encourager notre clientèle, par nos initiatives et nos programmes en efficacité énergétique, à considérer l'électricité comme une ressource précieuse qu'il faut mieux consommer.

Nous sensibiliserons nos clientes et clients à l'importance de réduire leur consommation d'électricité en optant pour des technologies écoénergétiques et en adoptant des habitudes de consommation responsables, particulièrement en période de pointe. Nous entendons également les accompagner dans cette démarche en leur offrant des incitatifs financiers et des services-conseils adaptés à leurs besoins, le tout dans le but de limiter le nombre de nouveaux actifs que nous devons déployer pour répondre à la demande croissante d'électricité.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable)
Atteindre la cible de 21 TWh en économies d'énergie à l'horizon 2035 grâce à nos programmes en efficacité énergétique.	Nombre cumulatif de térawattheures économisés (TWh)	0,84 (2023)	5,15 (1.1.3)
Libérer un potentiel de 3 500 mégawatts d'électricité pouvant être effacée ou déplacée à l'horizon 2035 grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance ¹ .	Nombre de mégawatts (MW) d'électricité pouvant être effacée ou déplacée	1 871 (2023-2024) ²	2 744 (1.3.2)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Bonifier nos incitatifs en vue d'accélérer le déploiement d'équipements écoénergétiques.
- Élargir notre offre tarifaire afin d'encourager les comportements souhaités.

1. Nos offres en gestion de la demande de puissance comprennent la tarification dynamique, les produits et services Hilo, l'option de gestion de la demande de puissance et les options d'électricité interruptible. D'autres offres, comme l'option d'électricité additionnelle, comportent des modalités qui servent à cette fin.

2. La mesure annuelle de la performance des moyens de gestion de la demande de puissance chevauche deux hivers.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Décarbonation

Accélérer la décarbonation de l'ensemble de nos activités.

En plus de contribuer à la décarbonation du Québec grâce à notre *Plan d'action 2035*¹, nous entendons développer une connaissance accrue de l'impact de nos activités sur les émissions de GES, intégrer la décarbonation dans nos processus décisionnels et d'affaires, et influencer nos fournisseurs à cet égard.

Nous souhaitons également contribuer à la mobilité durable au Québec et favoriser l'utilisation, par notre personnel, de modes de transport qui contribuent à la décarbonation.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable</i>)
Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises en bonifiant l'offre d'alimentation électrique.	Nombre de connecteurs de recharge rapides déployés au Québec pour véhicules légers et lourds	896 (2023)	1 800 (4.2.2)
Réduire les émissions directes de GES (niveau 1) ² .	% de réduction de tonnes d'équivalent CO ₂	362 820 (moyenne de la période 2015-2020)	-11 % (5.6.1)
Convertir progressivement notre parc de véhicules en y remplaçant les véhicules à essence par des modèles à zéro ou à faibles émissions.	Proportion d'électrification du parc de véhicules légers (HERB) ³	39 % (2023)	56 % ⁴ (5.8.1)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Poursuivre la conversion de nos réseaux autonomes à des sources d'approvisionnement renouvelables et sobres en carbone.
- Établir le coût carbone de nos activités internes courantes.

1. La réduction des émissions brutes de GES résultant de l'électrification des transports, des bâtiments résidentiels et commerciaux ainsi que des activités industrielles sera de l'ordre de 25 Mt éq. CO₂ en 2035.
2. Soit les émissions relatives aux activités des centrales thermiques, aux sources mobiles telles que les parcs de véhicules, à l'utilisation de combustibles ou d'autres sources d'émissions. Il est à noter qu'Hydro-Québec s'approvisionne uniquement en énergie renouvelable à zéro émission directe d'équivalent CO₂ pour les besoins de chauffage et d'électricité des bâtiments administratifs qui lui appartient. La comptabilisation des émissions de GES d'Hydro-Québec tient compte d'un ensemble de facteurs, tels que les référentiels scientifiques, et des normes internationales, qui sont en cours de révision. Hydro-Québec suit l'évolution de ces paramètres et, lorsque ceux-ci seront annoncés, il sera possible d'établir une nouvelle trajectoire concernant la carboneutralité.
3. Basé sur l'inventaire du parc de véhicules légers (hybrides, électriques, rechargeables et biénergie) au 31 décembre 2023, excluant tous les véhicules légers de plus d'une demi-tonne ainsi que les véhicules utilitaires sport pleine grandeur. Aucune offre commerciale n'est actuellement disponible pour ces types de véhicules.
4. Il s'agit de la cible pour l'année 2026. La cible 2027 sera déterminée en 2025.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Économie circulaire

Favoriser la circularité des matériaux et de l'énergie afin de réduire la pression sur les ressources.

Compte tenu de notre rôle social et de l'étendue de nos activités, nous aspirons à intégrer les principes de l'économie circulaire dans notre chaîne de valeur et à faire de l'économie circulaire une stratégie d'affaires axée sur la réduction de la consommation de matières premières, l'utilisation efficace et durable des matériaux et de l'énergie ainsi que la remise en circulation des ressources en fin de vie utile.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable</i>)
Mettre en œuvre un plan visant à établir nos orientations d'entreprise en matière d'économie circulaire.	% de réalisation du plan	0 % (2023)	100 % (1.1.2)
Mettre en œuvre un plan de circularité de nos matières résiduelles, y compris celles issues de nos chantiers de construction, de réfection et de rénovation.	Cumul des nouvelles initiatives de circularité, y compris celles qui impliquent les matières issues de nos chantiers de construction, de réfection et de rénovation	0 (2023)	3 nouvelles initiatives (5.6.2)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Établir des partenariats afin d'accroître le taux de circularité de matières ciblées, notamment avec les municipalités.
- Augmenter le taux de revalorisation des matériaux et de recyclage des matières résiduelles dans nos bâtiments et sur nos chantiers.
- Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2022-2027.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Gouvernance responsable

Inscrire le développement durable dans l'ADN de nos équipes afin qu'il soit pris en compte dans nos processus et mécanismes de prise de décisions à tous les maillons de notre chaîne de valeur.

Nous visons l'exemplarité en matière de gouvernance. C'est pourquoi les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont en cours d'intégration dans nos différentes pratiques de gestion, dans nos mécanismes de prise de décisions ainsi que dans toutes nos sphères d'activité, y compris le processus de sélection de nos partenaires et fournisseurs.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable</i>)
Évaluer la durabilité de nos projets assujettis à l'article 31 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> .	% de grands projets évalués	0 (2023)	100 % (5.1.1)
Intégrer des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'attribution des dons et commandites.	% des organismes bénéficiant de dons et commandites qui répondent aux critères de durabilité	Nouvel indicateur	80 % (5.3.4)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Intégrer à nos processus de gestion des mécanismes et des outils qui permettront de saisir toutes les occasions d'assurer la durabilité de nos projets.
- Améliorer le positionnement des critères ESG dans nos décisions.

Objectifs de
développement
durable de l'ONU



Notre engagement à l'égard de la gouvernance responsable répond aux 17 objectifs de l'ONU.

Infrastructures durables et résilientes

Susciter la participation du personnel à nos efforts d'adaptation aux changements climatiques et intégrer des principes du développement durable dans la gestion du cycle de vie de nos bâtiments, de nos terrains et de nos infrastructures.

Nous entendons nous adapter aux changements climatiques en nous appuyant sur la science et les meilleures pratiques. Les actions menées à cet égard compléteront celles qui soutiennent nos autres objectifs de développement durable, le but étant d'augmenter la résilience de notre chaîne de valeur ainsi que de construire, d'exploiter et de protéger nos infrastructures dans une perspective durable.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable</i>)
Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans nos processus ciblés¹.	Nombre de processus	36 (2023)	68 (5.6.1)
Renouveler nos certifications BOMA BEST², selon la version 4.0 des normes applicables.	% de renouvellements à la version 4.0 des normes	0 % (2022)	60 % (5.7.1)

Exemples de processus qui seront priorisés

- Maximiser l'utilisation des données climatiques et hydrologiques pour déterminer les critères de conception et de performance des installations pour une meilleure intégration des changements climatiques dans les projets.
- Poursuivre la démarche en vue d'obtenir notre première certification ENVISION³ pour le poste de transformation Hochelaga à 315-25 kV.

1. Soit les processus visés par la démarche du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

2. Le certificat BOMA BEST est valide pour trois ans. En 2023, Hydro-Québec occupait 21 bâtiments certifiés.

3. ENVISION fournit un cadre cohérent et consensuel pour évaluer la durabilité et la résilience des infrastructures, tout en soutenant une performance élevée grâce à des choix plus durables.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Ressources humaines

Faire de la santé et de la sécurité du travail (SST) un pilier de notre performance organisationnelle. Créer un milieu de travail où la complémentarité des idées et des talents constitue une source d'énergie reconnue et soutenue au quotidien.

À cet effet, nous poursuivrons nos efforts afin que notre culture de santé-sécurité devienne une source de fierté pour nos équipes et nous déploierons des mesures qui favoriseront des pratiques d'affaires responsables auprès de l'ensemble du personnel. De plus, dans une perspective de promotion de la santé et du mieux-être, nous voulons sensibiliser notre personnel à privilégier le transport actif, par exemple.

Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2027 (sous-objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable)
Améliorer la sécurité en milieu de travail en nous outillant de manière à réduire les risques d'accident.	Taux de fréquence des accidents du travail avec décès et perte de temps par 200 000 heures travaillées à Hydro-Québec ¹	1,17 (2023)	0,99 (sans objet)
Accroître la part du transport actif, collectif ou autre du personnel par rapport au voiturage en solo.	% des modes de transport autres que le voiturage en solo	14 % (2023) ²	19 % (5.8.2)

Exemples d'initiatives qui seront déployées

- Accroître le niveau d'accessibilité universelle par la mise en œuvre de mesures telles que l'adaptation des bâtiments ou l'accessibilité numérique.
- Améliorer la gestion des principaux dangers – particulièrement ceux liés aux sources d'énergie – en nous appuyant sur des mesures de prévention simples et cohérentes avec la réalité du terrain.

1. Ce taux s'applique au personnel d'Hydro-Québec et exclut donc le personnel des fournisseurs.

2. D'après un sondage auprès du personnel travaillant dans les bâtiments pouvant accueillir 150 personnes et plus.

Objectifs de développement durable de l'ONU



Annexe 1 : Tableau synoptique des actions et cibles du *Plan de développement durable 2024-2028* en regard de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des actions, des indicateurs et des cibles du *Plan de développement durable 2024-2028* d'Hydro-Québec en regard des sous-objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (SGDD).

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Approvisionnement responsable							
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables.	Accroître la part de nos approvisionnements responsables.	% de contrats intégrant de nouvelles composantes responsables	Nouvel indicateur	10 %	20 %	35 %	50 %
	Accroître les occasions d'affaires offertes aux entreprises issues de l'économie sociale.	Nombre d'entreprises issues de l'économie sociale ayant un contrat ou une commande active pour l'année en cours	49 (2023)	55	60	65	72
Biodiversité							
2.1.1 Bonifier et pérenniser le réseau d'aires protégées du Québec.	Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en lien avec la conservation de la biodiversité.	Nombre cumulatif d'hectares ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur	Adopter une méthode pour établir le potentiel de conservation	Analyser nos propriétés et définir la cible 2026 - 2027	Cible 2026 à déterminer en 2025	Cible 2027 à déterminer en 2025
2.1.2 Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec.	Intégrer des mesures additionnelles d'amélioration ou de restauration visant à favoriser la biodiversité dans les projets.	% de projets assujettis à l'article 31 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (LQE) intégrant des mesures additionnelles	Nouvel indicateur	100 %	100 %	100 %	100 %

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Communautés autochtones et collectivités durables							
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité.	Obtenir la certification Or du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA).	Niveau de certification	Niveau Argent (2023)	Niveau Or	Niveau Or	Niveau Or	Niveau Or
	Soutenir l'entrepreneuriat féminin autochtone.	Contribution financière cumulative (M\$)	1 (2023)	2	3	4	5
4.1.1 Appuyer les municipalités afin qu'elles interviennent de manière durable sur le territoire.	Accompagner les municipalités dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport.	Nombre cumulatif d'hectares aménagés	19,68 (2023)	40	60	80	100
Consommation responsable							
1.1.3 Soutenir le développement des filières vertes et des technologies propres.	Atteindre la cible de 21 TWh en économies d'énergie à l'horizon 2035 grâce à nos programmes en efficacité énergétique.	Nombre cumulatif de térawattheures économisés (TWh)	0,84 (2023)	1,77 (+0,93)	2,81 (+1,05)	3,95 (+1,14)	5,15 (+1,20)
1.3.2 Faciliter les choix de consommation responsables et locaux.	Libérer un potentiel de 3 500 mégawatts d'électricité pouvant être effacée ou déplacée à l'horizon 2035 grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance.	Nombre de mégawatts (MW) d'électricité pouvant être effacée ou déplacée	1 871 (2023-2024)	2 152	2 424	2 580	2 744
Décarbonation							
4.2.2 Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises.	Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises en bonifiant l'offre d'alimentation électrique.	Nombre de connecteurs de recharge rapides déployés au Québec pour véhicules légers et lourds	896 (2023)	1 120	1 345	1 575	1 800
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures.	Réduire les émissions directes de GES (niveau 1).	% de réduction de tonnes d'équivalent CO ₂	362 820 (Moyenne de la période 2015-2020)	-5 %	-5 %	-9 %	-11 %

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Décarbonation (suite)							
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État.	Convertir progressivement notre parc de véhicules en y remplaçant les véhicules à essence par des modèles à zéro ou à faibles émissions.	Proportion (%) d'électrification du parc de véhicules légers (HERB)	39 % (2023)	47 %	50 %	56 %	Cible 2027 à déterminer en 2025
Économie circulaire							
1.1.2 Accélérer le développement de l'économie circulaire.	Mettre en œuvre un plan visant à établir nos orientations d'entreprise en matière d'économie circulaire.	% de réalisation du plan	0 % (2023)	0 %	33 %	66 %	100 %
5.6.2 Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation.	Mettre en œuvre un plan de circularité de nos matières résiduelles, y compris celles issues de nos chantiers de construction, de réfection et de rénovation.	Cumul des nouvelles initiatives de circularité, y compris celles qui impliquent les matières issues de nos chantiers de construction, de réfection et de rénovation	0 (2023)	0	1	2	3
Gouvernance responsable							
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales.	Évaluer la durabilité de nos projets assujettis à l'article 31 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> .	% de grands projets évalués	0 (2023)	100 %	100 %	100 %	100 %
5.3.4 Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité.	Intégrer des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'attribution des dons et commandites.	% des organismes bénéficiant de dons et commandites qui répondent aux critères de durabilité	Nouvel indicateur	15 %	25 %	50 %	80 %
Infrastructures durables et résilientes							
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures.	Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans nos processus ciblés.	Nombre de processus	36 (2023)	44	52	60	68
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles de l'État.	Renouveler nos certifications BOMA BEST, selon la version 4.0 des normes applicables.	% de renouvellements à la version 4.0 des normes	0 % (2023)	22 %	35 %	45 %	60 %

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Mesure de départ (année ou période)	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Ressources humaines							
Sans objet	Améliorer la sécurité en milieu de travail en nous outillant de manière à réduire les risques d'accident.	Taux de fréquence des accidents du travail avec décès et perte de temps par 200 000 heures travaillées à Hydro-Québec	1,17 (2023)	1,12	1,08	1,04	0,99
5.8.2 Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto-solo des employés de l'État.	Accroître la part du transport actif, collectif ou autre du personnel par rapport au voiturage en solo.	% des modes de transport autres que le voiturage en solo	14 % (2023)	16 %	17 %	18 %	19 %

Annexe 2 : Quelques plans et politiques d'Hydro-Québec contribuant au développement durable

Nom du document	Orientation ou objectif	Lien avec la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028</i>
Plan d'action 2035 - Vers un Québec décarboné et prospère	Ce plan permettra à Hydro-Québec de réduire les émissions de GES, de répondre à la croissance de la demande d'électricité engendrée par la transition énergétique et d'offrir à sa clientèle un service fiable, simple et abordable.	Le plan contribue de façon directe ou indirecte aux cinq orientations de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable</i> : 1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable. 2. Agir en faveur de la nature et pour la santé. 3. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec. 4. Développer les collectivités durablement. 5. Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation.
Politique Notre rôle social	Cette politique constitue l'engagement d'Hydro-Québec relativement à son rôle social, dans une perspective de développement durable et d'acceptabilité sociale.	2.3. Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens. 3.1. Assurer une transition socio-écologique juste. 3.2. Valoriser l'égalité et la diversité de notre société. 4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux. 4.3. Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes. 5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois. 5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable.
Politique Notre environnement	Cette politique énonce les orientations et les engagements d'Hydro-Québec en matière d'environnement et précise que l'entreprise mise sur l'utilisation judicieuse des ressources dans une perspective de développement durable.	1.3. Favoriser la consommation responsable. 2.1. Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes. 2.2. Améliorer la santé des écosystèmes. 5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics. 5.7. Valoriser les matières résiduelles. 5.8. Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables.
Politique Nos acquisitions de biens meubles et de services et la gestion des contrats	Cette politique constitue l'engagement d'Hydro-Québec à acquérir de façon efficace et responsable les biens meubles et les services dont elle a besoin pour mener à bien ses activités courantes et stratégiques afin de remplir sa mission de base, soit assurer la production, le transport et la distribution d'électricité.	5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois. 5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable.
Plan d'approvisionnement en électricité 2023-2032	Ce plan présente une prévision des besoins en électricité de la clientèle québécoise jusqu'en 2032 et les moyens envisagés par Hydro-Québec pour y répondre, dont les achats d'électricité et les initiatives en efficacité énergétique, ainsi que les projets de transition énergétique dans les réseaux autonomes.	1.1. Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables. 1.3. Favoriser la consommation responsable. 5.6. Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics.

Siège social

Édifice Jean-Lesage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Canada

[Itinéraire](#)

© Hydro-Québec
Affaires publiques, relations externes et communications.
Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-97192-4 (PDF)
2024G040F

www.hydroquebec.com

La version française de ce document fait foi.
This document is also available in English.